



Question sur le contrat de travail

Par **Gougeononat**, le **19/02/2024** à **12:09**

Bonjour,

Je vous écris pour obtenir des conseils sur un contrat de travail. J'ai récemment signé un contrat avec une nouvelle entreprise [ici](#) et j'ai quelques questions sur son contenu.

Mon contrat est à durée déterminée de 2 ans. Puis-je le résilier de manière anticipée si je trouve un meilleur emploi ?

Par **Prana67**, le **19/02/2024** à **12:26**

Bonjour,

En principe un CDD ne peut pas durer plus de 18 mois mais il y a des exceptions à cette règle qui permet d'aller jusqu'à 24 ou même 36 mois.

Vous ne pouvez pas rompre un CDD de manière unilatérale sauf si vous trouvez un CDI.

Dans ce cas le préavis est de 1 jour par semaine de contrat sans toutefois pouvoir dépasser 2 semaines

Par **Gougeononat**, le **26/02/2024** à **09:09**

Merci pour l'explication sur le calcul de l'avance. Il est clair qu'elle dépend de la durée du contrat, mais ne peut excéder 2 semaines.